

**Question avec demande de réponse orale O-000016/2019
au Conseil**

Article 128 du règlement

Christian Ehler, Paul Rübiger, Kathleen Van Brempt, Zdzisław Krasnodębski, Fredrick Federley, Benedek Jávor, Neoklis Sylikiotis, Dario Tamburrano, Barbara Kappel

au nom de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

Objet: Une vision européenne stratégique à long terme pour une économie prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat

Le 28 novembre 2018, la Commission a présenté sa communication intitulée «Une planète propre pour tous». Cette stratégie à long terme pour une économie prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat définit sept composantes stratégiques principales, dont trois se concentrent sur la politique énergétique et une sur la politique industrielle.

Quelles sont les actions prévues par le Conseil pour assurer un suivi approprié de cette communication et, en particulier, pour garantir que l'Union adopte sa stratégie de développement à long terme pour le milieu du siècle conformément à l'accord de Paris?

Quelles sont les actions envisagées par le Conseil en matière de politique énergétique, de politique industrielle et de politiques de recherche et d'innovation dans le cadre de la stratégie à long terme?

Dépôt: 19.2.2019

Transmission: 20.2.2019

Echéance: 13.3.2019